



MINERGIE®
Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie

GRILLE TARIFAIRE POUR LA CERTIFICATION MINERGIE-P® DES BATIMENTS TERTIAIRES ET DES LOGEMENTS COLLECTIFS

- La certification MINERGIE-P® est constituée des étapes suivantes :
 1. Validation et contrôle du dossier sur plan
 2. Attribution du certificat provisoire
 3. Visite de chantier (10% des chantiers sont visités)
 4. Attribution du certificat définitif
 5. Remise d'une plaque numérotée MINERGIE-P®
 6. Suivi des consommations sur 3 ans (*option nous consulter*)
 7. Sensibilisation des usagers à l'utilisation du bâtiment (*option nous consulter*)

- Coût de la certification **MINERGIE-P®** par bâtiment :

SRE < 500 m² :	3500 € HT.
SRE entre 500 et 2000 m² :	4500 € HT.
SRE entre 2000 et 5000 m² :	5500 € HT.
SRE entre 5000 et 10000 m² :	9500 € HT.
SRE > 10000m² :	Nous consulter.

- Conditions de règlement :
 - 40%** lors du dépôt du dossier
 - 40%** lors de l'attribution du certificat provisoire
 - 20%** lors de l'attribution du certificat définitif

Pour plus d'informations techniques ou pour obtenir les dates des prochaines formations et la liste des partenaires MINERGIE® vous pouvez contacter le pôle **MINERGIE®** de **prestaterre** :

prestaterre

46, allée des Artimbales - 74 330 EPAGNY
contact@minergie.fr - www.minergie.fr
Tel. 04 50 22 81 23